

1

AMI 3.9

Séance de surveillance clinique et d'accompagnement post-opératoire à domicile

LA SEANCE INCLUT :

- Vérification de l'acquisition et observance des consignes de sorties
- Suivi de la surveillance, fiche de suivi
- Contact avec l'équipe médicale

3 Séances maximum facturables
=>6j suivant la sortie d'hospitalisation

Cumul à taux plein avec :

- Le retrait de sonde urinaire
- La surveillance de drain de redon et/ou retrait post-opératoire de drain

Non cumulable avec :

- Surveillance et/ou retrait de cathéter périmerveux pour analgésie post-op

2

AMI 4.2

Séance de surveillance et/ou retrait de cathéter périmerveux pour analgésie post-opératoire

LA SEANCE INCLUT :

- Vérification de l'acquisition et observance des consignes du traitement
- Evaluation de la douleur au repos et à la mobilisation
- Surveillance des effets secondaires, étanchéité du pansement et du point de ponction
- Appel de l'anesthésiste si anomalie
- Retrait du cathéter à la date prescrite

1fois par jour si aidant à domicile
2fois par jour sans aidant
Pas plus de 3 jours consécutifs

Cumul à taux plein avec :

- Le retrait de sonde urinaire et la surveillance de drain de redon
- Non cumulable avec :
- Surveillance clinique post-op

3

AMI 2.8

Séance de surveillance de drain de redon et/ou retrait post-opératoire de

Acte facturable :

- 2 fois au maximum
- Après la sortie d'hospitalisation du patient

Cumul avec :

- Surveillance clinique et d'accompagnement post-opératoire
- Surveillance et /ou retrait de cathéter périmerveux pour analgésie post opératoire

4

AMI 2

Retrait de sonde urinaire

Acte inscrit à la NGAP :

- Pas uniquement pour les soins post-opératoires

Cumul avec :

- Surveillance clinique et d'accompagnement post-opératoire
- Surveillance et/ou retrait de cathéter périmerveux pour analgésie post opératoire



En cas de doute sur une cotation contactez le médecin conseil de votre caisse